

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 avril 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
27	7	1	7

Objet :
09 - Informatique
(téléphonie, internet)
Convention
d'adhésion à la
centrale d'achat
régionale

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT,

REPRÉSENTÉS : Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER (pouvoir à Fanny RIPPE), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Hugo CARRAZ)

ABSENTS : Sonia CHEVAUCHET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Jacques VAREYON est nommé secrétaire de séance.

Mme Christine PIQUET, rapporteur, expose au Conseil municipal que pour bénéficier de tarifs préférentiels sur la téléphonie, il est nécessaire d'adhérer à la Centrale d'achat régionale.

En effet, la Région Auvergne Rhône Alpes a souhaité constituer cette centrale d'achat afin de faciliter l'acte d'achat, la passation de marchés par le biais d'un groupement issu des besoins des Collectivités et autres Etablissements publics, en fournitures de services ou de travaux.

En adhérant à cette centrale, la Ville d'Oyonnax pourra bénéficier de tarifs préférentiels notamment sur la téléphonie fixe, mobile et l'Internet sans avoir besoin de passer son propre marché.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

A l'unanimité,

– Décide d'adhérer à la Centrale d'achat régionale,

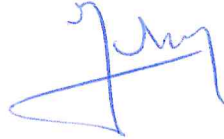
– Accepte que l'adhésion soit rendue publique,

Objet :
09 - Informatique
(téléphonie, internet)
Convention
d'adhésion à la
centrale d'achat
régionale

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la Centrale d'achat régionale dont le projet est annexé à la présente délibération,
- Précise que le renouvellement pour les exercices suivants, se fera sur décision municipale, conformément aux délibérations de délégation de signature de Monsieur le Maire.

Fait à Oyonnax, le 29 avril 2024

Secrétaire de séance,



Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 30 AVR. 2024
- par sa publication le 30 AVR. 2024

Le Maire

